



Association Professionnelle
de Cosmétique Écologique et Biologique

Proposition de loi sur les PFAS : PRÉCURSEURE, COSMÉBIO BANNIT DEPUIS TOUJOURS CES POLLUANTS ÉTERNELS

L'omniprésence des PFAS constitue un risque écologique et sanitaire majeur. Depuis sa création en 2002, Cosmébio – l'association professionnelle de la cosmétique bio – interdit l'usage de ces PFAS dans la formulation des soins cosmétiques de ses adhérents et met en garde les consommateurs sur l'importance de consommer des produits cosmétiques sûrs et sains, en se référant à son label éponyme.

Les PFAS (per- et polyfluoroalkylées) représentent entre 4 000 et 12 000 substances. Ce sont des molécules issues de l'industrie chimique, utilisées depuis les années 1940 et progressivement intégrées à de multiples usages, entrant dans la composition d'une grande diversité de produits industriels et de consommation courante. Ces substances ont progressivement été intégrées dans le quotidien en raison de leurs propriétés chimiques spectaculaires.

La proposition de loi sur les polluants éternels et donc PFAS, examinée le 04 avril prochain à l'Assemblée, aura pour objectif d'interdire la présence de ces substances dans des produits destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, cosmétiques et textiles, d'ici à janvier 2025. En ce sens, Damien Sineau, Président de Cosmébio, explique : *« Les PFAS représentent aujourd'hui une pollution majeure et persistante, à l'origine d'une déstabilisation irréversible de l'environnement et de risques graves pour la santé. »*

La vision de Cosmebio était donc pionnière sur le sujet, puisque son référentiel d'ingrédients autorisés ne contient aucun PFAS, et ce depuis sa genèse. L'association considère depuis toujours que les PFAS représentent des risques pour la santé humaine. Cosmébio a d'ailleurs été précurseur en matière de prévention puisque lors de sa première campagne de communication, réalisée en septembre 2023, une affiche était dédiée aux PFAS, afin de sensibiliser le grand public à consommer des cosmétiques labellisés Cosmébio pour éviter leur présence.

« Aucun risque de retrouver des PFAS au sein des formulations des cosmétiques labellisés Cosmébio ! Chaque jour les membres des marques adhérentes à Cosmébio travaillent pour sensibiliser les consommateurs à être plus vigilants lors de leurs achats et à se tourner vers des formulations labellisées pour des questions de santé publique. »

Damien Sineau, Président de Cosmébio

À propos de Cosmébio

Présidée par Damien Sineau, Cosmébio est l'association française de la Cosmétique bio. Elle a vu le jour en 2002 et réunit aujourd'hui plus de 530 sociétés. Toutes s'engagent à respecter les principes du Manifeste Cosmébio. Les garanties du label Cosmébio concernent chaque étape du cycle de vie d'un cosmétique : origine des matières premières, pour encourager un approvisionnement éthique et durable ; procédé de transformation doux et non polluant ; fabrication du produit fini (composition propre, emballage, stockage) ; étiquetage transparent et communication responsable. Un contrôle par un certificateur indépendant est obligatoire chaque année pour vérifier la conformité des produits avec tous les critères du label. Environ 16 000 produits et 750 marques sont actuellement concernés par ce label.

Contact presse : Agence Grenadine RP
Marine Beaulieu – marine.beaulieu@grenadine-rp.com